

Filière Fiscale

PRIME DE RENDEMENT Acompte 2010

VALEUR DU POINT : PROVINCE / ILE DE France

Taux unique pour tous : 39,35 Euros

Le tableau indique le montant total de la prime attribuée à un agent présent toute l'année à 100 %.	Nombre de points		Prime (100 %) Montant brut	
	Province	I.D.F.	Province	I.D.F.
CATÉGORIES				
Agents de catégorie ES :				
Délégué interrégional	276	292	10 860,60 €	11 490,20 €
Chef des services fiscaux de classe fonctionnelle	250	266	9 837,50 €	10 467,10 €
Chef des services fiscaux de classe normale	228	242	8 971,80 €	9 552,70 €
Directeur Départemental	194	206	7 633,90 €	8 106,10 €
Directeur Divisionnaires, Chef de service comptable 1 ^{ère} & 2 ^{ème} catégories.....	189	200	7 437,15 €	7 870,00 €
Directeur Divisionnaire fin de carrière & inspecteur principal de 1 ^{ère} classe	185	196	7 279,75 €	7 712,60 €
Inspecteur principal de 2 ^{ème} classe	159	169	6 256,65 €	6 650,15 €
Chef de service comptable 3 ^{ème} & 4 ^{ème} catégories.....	173	183	6 807,55 €	7 201,05 €
Inspecteur Départemental de 1 ^{ère} cl, 2 ^{ème} cl et 3 ^{ème} cl filière « chef de service » ...	173	183	6 807,55 €	7 201,05 €
Inspecteur Départemental de 1 ^{ère} cl, 2 ^{ème} cl et 3 ^{ème} classe filière « expertise »	159	169	6 256,65 €	6 650,15 €
Agents de catégorie A :				
Insp. Départemental de 3 ^{ème} cl de fin carrière & Inspecteur des 11 ^{ème} et 12 ^{ème} éch	151	160	5 941,85 €	6 296,00 €
Inspecteur du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon	127	135	4 997,45 €	5 312,25 €
Inspecteur du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon et inspecteur-vérificateur-spécialisé (IVS)	104	110	4 092,40 €	4 328,50 €
Agents de catégorie B :				
Contrôleur principal, géomètre principal et géomètre	74	78	2 911,90 €	3 069,30 €
Contrôleur de 1 ^{ère} cl, Contrôleur de 2 ^{ème} cl à partir du 8 ^{ème} échelon & Technicien-géomètre à partir du 6 ^{ème} échelon	65	69	2 557,75 €	2 715,15 €
Contrôleur 2 ^{ème} Cl (éch. 1 à 7) et Technicien-Géomètre (éch. 1 à 5)	59	62	2 321,65 €	2 439,70 €
Agents de catégorie C :				
A.A.PI. 1 ^{ère} classe ou 2 ^{ème} classe et Adjoint Technique Principal.	44	46	1 731,40 €	1 810,10 €
Agent Administratif de 1 ^{ère} classe et Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe.....	42	44	1 625,70 €	1 731,40 €
Agent Administratif de 2 ^{ème} classe et Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe.....	41	43	1 613,35 €	1 692,05 €

RAPPEL

Concernant le versement de cette prime :

- en juin : acompte brut = 50 % du montant
- en janvier liquidation de la totalité de la prime brute, déduction faite de l'acompte de juin.